

ENVOI N° 49

SOMMAIRE CUMULATIF DES ENVOIS

- Envoi N° 1 : Mise à jour au 15 avril 1992 de la Partie I et ajout de la directive PRE-1.*
- Envoi N° 2 : Mise à jour au 1er juin 1992 de la Partie I, ajout de la directive PLA-1, remplacement de la directive TEM-3 et mise à jour de l'index.*
- Envoi N° 3 : Mise à jour au 15 octobre 1992 du Lexique, ajout des directives PRO-6.1 et SEN-4, et mise à jour de l'index.*
- Envoi N° 4 : Mise à jour au 1er décembre 1992 des directives PLA-1 et PRO-1.*
- Envoi N° 5 : Mise à jour au 1er mars 1993 des directives POU-1 et TRA-2 et ajout de la directive SEN-3.*
- Envoi N° 6 : Ajout de la directive MAN-3 et mise à jour de l'index.*
- Envoi N° 7 : Mise à jour au 15 mai 1993 de la directive SEN-1.*
- Envoi N° 8 : Mise à jour au 1er avril 1994 du Lexique, des directives INF-1, JEU-2, PRE-1, SEN-3, VIO-3 et de l'index.*
- Envoi N° 9 : Mise à jour au 15 mai 1994 de la Table des matières, ajout des directives CON-1 et TRA-3, correction du titre et modifications de l'annexe 1 de la directive TRA-2 et mise à jour de l'index.*
- Envoi N° 10 : Mise à jour au 1er janvier 1995 du Lexique, de la Table des matières, des directives EXT-1, INF-1, LOI-2, LOI-3, LOI-4, POU-2, TRA-2, de l'index et abrogation de la directive ALI-1.*
- Envoi N° 11 : Mise à jour au 1er avril 1995 du Lexique, de l'Énoncé de principes, des directives ACC-2, ACC-3, MAN-1, PRO-4, de l'annexe I de la directive TRA-2 et de l'index.*
- Envoi N° 12 : Mise à jour au 1er juin 1995 du Lexique, des directives ACC-5, COR-1 et LOI-2.*
- Envoi N° 13 : Mise à jour au 15 septembre 1995 de la Table des matières, de l'Énoncé de principes, des directives APP-1, BAR-1, JEU-2, PLA-1, VIO-1 et de l'index.*
- Envoi N° 14 : Mise à jour au 1er décembre 1995 de la directive VIO-1 et de l'index.*
- Envoi N° 15 : Mise à jour au 1er mars 1996 du Lexique, de l'Énoncé de principes, des directives PRE-2, TEM-3, VIO-3, VIO-4 et de l'index.*

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Envoi N^o 16 : Mise à jour au 15 mai 1996 des directives APP-1, ASS-1, POU-2, SEN-3 et VIO-4.
- Envoi N^o 17 : Mise à jour au 1er octobre 1996 du Lexique, de la Table des matières, des directives BAR-1, POU-2, TEM-3 et de l'index.
- Envoi N^o 18 : Mise à jour au 15 février 1997 du Lexique et des directives INF-1 et VIO-1.
- Envoi N^o 19 : Mise à jour au 1er mai 1997 de la Table des matières, de l'Énoncé de principes, de la directive PRE-2, remplacement de la directive BAR-1 par la directive COR-3 et ajout de la directive MED-2.
- Envoi N^o 20 : Mise à jour au 1er juillet 1997 de la Table des matières, des directives COR-3, TRA-2, VIO-1 et abrogation de la directive TRA-1.
- Envoi N^o 21 : Mise à jour au 1er mars 1998 du Lexique, de la Table des matières, de l'Énoncé de principes, des Définitions, des directives ACC-4, APP-1, LOI-1, SEN-3, TEM-3, ajout de la directive DEL-1 et abrogation des directives LOI-2 à LOI-4.
- Envoi N^o 22 : Mise à jour au 15 septembre 1998 de la Table des matières, des directives ACC-5, SEN-2, SEN-4 et TEM-1.
- Envoi N^o 23 : Mise à jour au 15 mai 1999 de la Table des matières, des directives DEL-1, PRE-1, PRO-5 et TEM-3 et ajout de la directive ADN-1.
- Envoi N^o 24 : Mise à jour au 15 octobre 1999 des directives MAN-3 et TEM-5.
- Envoi N^o 25 : Mise à jour au 15 octobre 2000 de la Table des matières, des directives ACC-1, MAN-1, TEM-3 et ajout de la directive TRO-1.
- Envoi N^o 26 : Mise à jour au 1er juin 2001 du Lexique, de l'Énoncé de principes, des directives ACC-4 et ACC-5.
- Envoi N^o 27 : Mise à jour au 1^{er} avril 2003 du Lexique, de la Table des matières, de l'Énoncé de principes, des directives TEM-2 et TRA-2, ajout de la directive ADO-1 et abrogation de la directive JEU-2.
- Envoi N^o 28 : Mise à jour au 15 octobre 2003 du Lexique, de la Table des matières, des directives ACC-4, ACC-5, ADN-1, VIO-1, remplacement de la directive VIO-2 par la directive HOC-1, ajout des directives ENG-1, POR-1 et abrogation des directives VIO-3 et VIO-4.
- Envoi N^o 29 : Mise à jour au 1er avril 2004 du Lexique, de la Table des matières, de la directive POU-1, de l'index et ajout des directives ADO-2 et ADO-3.
- Envoi N^o 30 : Mise à jour au 26 juillet 2004 du Lexique et des directives ADO-2 et SEN-3.
- Envoi N^o 31 : Mise à jour au 17 décembre 2004 du Lexique, de la Table des matières, de l'Énoncé de principe, des directives ACC-1, ACC-3, ACC-5, CON-1, INF-1, PLA-1, POU-3, PRE-1, PRO-1, PRO-3, PRO-5, PRO-6.1, TEM-5, TEM-6, TRA-2 et de l'abrogation de la directive SEN-1.

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

- Envoi N° 32 : *Mise à jour au 10 mai 2005 des directives PLA-1 et VIO-1.*
- Envoi N° 33 : *Mise à jour au 15 septembre 2005 du Lexique, de la Table des matières, du Sommaire et des directives DEL-1, MED-2, NOL-1, TRA-2 et VEN-1.*
- Envoi N° 34 : *Mise à jour au 31 mars 2006 du Lexique, de l'Index, de la Table des matières et ajout de la directive BAI-1 et des annexes 1, 2 et 3.*
- Envoi N° 35 : *Mise à jour au 15 mars 2007, à l'occasion de l'entrée en vigueur de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales, du Lexique, des Définitions, des Notes aux lecteurs, de la Table des matières et refonte de toutes les directives. Mise à jour de la directive PLA-1, remplacement de la directive CON-1 par la directive AVI-1, remplacement de la directive POU-1 par la directive POL-1, remplacement de la directive POU-2 par la directive PRI-1, remplacement de la directive POU-3 par la directive FED-1 et ajout de la directive NOJ-1.*
- Envoi N° 36 : *Mise à jour au 7 décembre 2007 du Lexique, de l'Index, des Définitions, des Notes aux lecteurs, de la Table des matières et des directives ACC-1, ACC-3, ACC-4, ADN-1, ADO-1, ADO-3, COR-2, COR-3, DEL-1, PLA-1, TRO-1, VIO-1, remplacement de la directive ALI-2 par la directive TRO-2 et abrogation des directives FED-1 et JEU-1. Les Orientations et mesures du ministre de la Justice ont déjà été mises à jour sur le site Intranet suite à un avis de ce dernier, le 4 juillet 2007. Cet avis a fait l'objet d'une note du BQSP aux procureurs en chef, le 4 juillet 2007.*
- Envoi N° 37 : *Mise à jour au 28 juillet 2008 du Lexique, de l'Index, de la Table des matières et des directives ADN-1, ADO-2, ADO-3, APP-1, DEL-1, ENG-1, ENL-1, EXT-1, LOI-1, LOT-1, MAN-1, MED-1, ORD-1, PRE-1, PRE-2, PRI-1, PRO-3, REC-1, REP-1, TEM-1, TEM-2, TEM-4, TEM-5, TEM-6, TRA-3, TRO-1, remplacement des directives ASS-1 devient REP-1, HOC-1 devient SPO-1, SEN-2 devient PEI-1, SEN-3 devient CAP-1, SEN-4 devient PEI-2, VEN-1 devient REN-1 et ajout des directives GAN-1 et TEM-7. Les Orientations et mesures du ministre de la Justice font l'objet d'une codification administrative pour en faciliter la consultation sur le site intranet. La dernière orientation du 30 avril 2008 a fait l'objet d'un communiqué aux procureurs en chef, le 30 avril 2008.*
- Envoi N° 38 : *Mise à jour au 8 septembre 2008 de l'index, de la Table des matières et des directives APP-1, DEL-1, DRO-1, ENL-1, LIB-1, MAN-2, PEI-1, PLA-1, POR-1, PRO-2, PRO-7, SEC-2, TEM-4, TRA-2, remplacement de la directive PRO-6 devient ENQ-1.*
- Envoi N° 39 : *Mise à jour au 17 novembre 2008 de l'index et des directives INF-1, PLA-1, PRE-1, SPO-1, TEM-4 et TRA-2.*
- Envoi N° 40 : *Mise à jour au 31 mars 2009, à l'occasion de la publication d'un avis à la Gazette officielle du Québec selon le deuxième alinéa de l'article 18 de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales concernant l'application de certaines directives à tout procureur agissant en poursuite criminelle ou pénale devant les cours municipales, du Lexique, des Définitions, des Notes au lecteur, de la Table des matières, de l'Index et refonte de toutes les directives. Mise à jour de la directive*

APPLICABLE AUX POURSUIVANTS DÉSIGNÉS ET AUX COURS MUNICIPALES

ACC-3, ACC-5, APP-1, CAP-1, MAN-1 MED-1, NOJ-1, PLA-1, PRE-1, PRI-1, SPO-1, TEM-3, TRA-3 et ajout de la directive TRA-4.

- Envoi N° 41 : Mise à jour au 8 juin 2009 du Lexique, de l'Index, de la Table des matières, de la directive MED-2 et ajout de la directive RDH-1.
- Envoi N° 42 : Mise à jour au 7 août 2009 de l'Index, des directives BAR-2, DRO-1, EXT-1, POL-1 et POR-1.
- Envoi N° 43 : Mise à jour au 21 août 2009, au niveau de la forme de la Table de matières, des Notes au lecteur, des Définitions et des directives ACC-1 , ACC-2, ACC-3, ACC-4, ACC-5, ADN-1, ADO-2, APP-1, AVI-1, BAI-1, CAP-1 , COR-1, DEL-1, DRO-1, ENG-1, ENL-1, EXT-1, GAN-1, INF-1, LOI-1, LOT-1, MAN-2, MED-1, MED-2, NOJ-1, ORD-1, PLA-1, PRE-1, PRE-2, PRI-1, PRO-3, PRO-5, PRO-7, RDH-1, REP-1 , SEC-1, SPO-1, TEM-1, TEM-3, TEM-4, TEM-6, TRA-2, TRA-3, VIO-1.
- Envoi N° 44 : Mise à jour au 12 novembre 2009, de l'Index et des directives, ACC-3, ACC-5, BAI-1, NOJ-1 et PRE-1.
- Envoi N° 45 : Mise à jour au 10 mars 2010, de l'Index, de la Table des matières, de la directive DEL-1 et ajout de la directive TOX-1.
- Envoi N° 46 : Mise à jour au 20 juillet 2010, à l'occasion de la publication d'un avis à la Gazette officielle du Québec selon le deuxième alinéa de l'article 18 de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales concernant l'application de certaines directives à tout procureur agissant en poursuite criminelle ou pénale dont les poursuivants désignés et les cours municipales, du Lexique, des Définitions, des Notes au lecteur, de la Table des matières, de l'Index et refonte de toutes les directives. Mise à jour de la directive ACC-3, ACC-4, ACC-5, APP-1, AVI-1, LOI-1, PLA-1, POL-1, POR-1, PRE-1, PRO-3, REP-1, TEM-1, TEM-7, TRA-2, TRA-4 et ajout de la directive POL-2.
- Envoi N° 47 : Mise à jour au 29 novembre 2010, de l'Index, de la Table des matières, des directives ACC-5 et INF-1 et ajout de la directive INF-2.
- Envoi N° 48 : Mise à jour au 31 mars 2011, de l'Index, des Notes au lecteur, des directives ACC-3, MED-2, NOJ-1, PLA-1, POR-1, PRE-1, PRI-1, PRO-3, RDH-1, TEM-5 et TRA-2.
- Envoi N° 49 : Mise à jour au 29 juin 2011, à l'occasion de la publication d'un avis à la Gazette officielle du Québec selon le deuxième alinéa de l'article 18 de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales concernant l'application de certaines directives à tout procureur agissant en poursuite criminelle ou pénale dont les poursuivants désignés et les cours municipales, des Définitions, des Notes au lecteur, de la Table des matières, de l'Index, des directives ACC-3, ACC-4, APP-1, AVI-1, LOI-1, PLA-1, POL-2, PRE-1, PRO-3, REP-1, TEM-1, TEM-4, TEM-7 et TRA-4.